

2, rue de Swaffham
Couhé 86700 Valence en Poitou
☎ 05 49 59 21 57
Ce.0860014Y@ac-poitiers.fr



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Aide à la saisie des intentions d'orientation provisoires

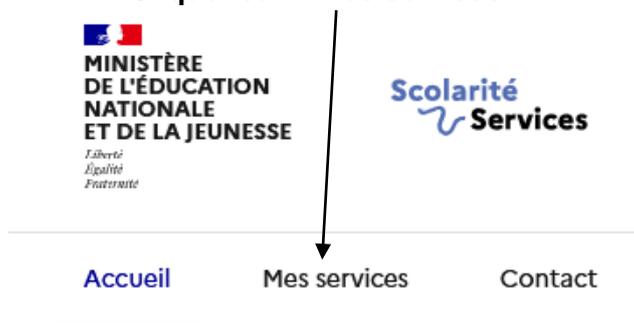
Les responsables légaux des élèves de 3ème doivent saisir les intentions d'orientation provisoire. Ces vœux doivent absolument être saisis avant les conseils de classe du 1er trimestre, soit **avant le 13 mars 2023**, afin que le conseil puisse se prononcer sur vos vœux.

Il faut au préalable avoir activé son compte EDUCONNECT. Ne pas hésiter à contacter le collège pour l'activer si besoin.

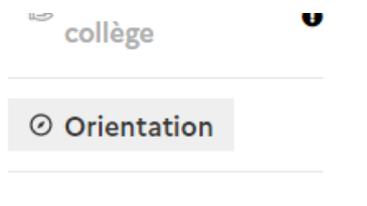
Une fois connectés aux téléservices, **cliquez sur « Portail des Téléservices »** dans l'onglet vie scolaire et ressources.



Cliquer sur « Mes services »



Vous devrez **choisir « Orientation »** parmi les services proposés sur la gauche de votre écran :



Seul l'un des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires. Il est possible de saisir de 1 à 3 intentions. Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service par l'établissement soit le 13 mars 2023.

Une fois lu les informations à l'écran, **cliquez sur « Je saisie les intentions d'orientation »**

Je saisis les intentions d'orientation

Cliquez sur « Ajouter une intention »

+ Ajouter une intention

Sélectionnez le vœu et le statut souhaités et cliquez sur « Valider ».

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

Recommencez l'opération si vous souhaitez sélectionner plusieurs intentions d'orientation. Vous pourrez également classer les vœux par ordre de préférence.

Une fois les vœux saisis, **vous devez « Valider les intentions. »**

Valider les intentions

validé par le chef d'établissement, ni aux

Pour modifier vos intentions, cliquez sur « Modifier les intentions »

Modifier les intentions

Après le conseil de classe, connectez-vous pour consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.

Cette 1^{ère} phase porte sur des vœux provisoires, les vœux définitifs seront à saisir pour le 2nd semestre.

Si vous rencontrez des difficultés au cours de cette démarche, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement.